

21° Un *Te Deum* chanté dans la chapelle du roi et dans toute la France.

22° Louis XVI proclamé restaurateur de la liberté française.

En octobre 1789, M. l'évêque d'Autun et autres ont donné de savants mémoires pour la vente de tous les biens d'église, on prendra de l'argenterie pour faire du numéraire. Le roi s'est rendu à Paris pour y faire son séjour. Il y a été appelé par plus de trente mille citoyens ou femmes de Paris qui se sont rendus à Versailles. On espère que les troubles cesseront. L'assemblée nationale a suivi le roi ; par là les aristocrates disparaîtront. Il convient de lire tout ce qui s'est passé. Rien de plus intéressant pour la nation. La paix règne à Paris et dans la nation ; les bleds valent 9 livres le bichet. Il est une loi martiale pour ranger les attroupements.

Le 9 novembre 1789, l'assemblée nationale a décrété que les biens de l'église appartenaient à la nation ; par là, elle espère que la vente de ces biens sera prochaine pour payer les dettes de l'État en donnant une pension aux curés, vicaires, moines et moniales. Il est aussi question de limiter le revenu des évêques. J'écris du 25 novembre 1789 que l'assemblée nationale est paisible au Louvre, à Paris, où réside le roi. Il est tous les jours des décrets nouveaux en faveur des peuples. L'État a besoin en ce moment de 868 millions pour la fin de cette année et pour l'année prochaine ; si on vend les biens de l'église, on payera les créanciers de l'État.

En décembre 1789, les titulaires de bénéfices, sans aucun excepté, ont été tenus en vertu d'un décret de l'assemblée nationale et des lettres patentes de Sa Majesté de donner la déclaration de tous les biens, meubles et immeubles de